



Circulaire confédérale

Secteur Protection Sociale Collective

Secteur de l'Emploi et des Retraites

Numéro 27-2020

Réf. : YV/SL/MB

Paris, le 28 janvier 2019

Présentation du projet de loi de retraite : Résultat des votes dans les caisses nationales

Cher(e)s camarades,

Les caisses nationales du régime général de la Sécurité sociale viennent d'être consultées sur les projets d'une loi normale « instituant un système universel de retraite » et d'une loi organique « relative au système universel de retraite » (réunions du 14 au 21 janvier 2020).

Pour rappel, la circulaire n°19-2020 et son annexe vous en détaille l'analyse technique. Force Ouvrière a rappelé son **opposition à la mise en place d'un système des retraites de base par points**, lequel se réduirait à un régime unique entièrement sous tutelle de l'État. Elle réaffirme la nécessité d'exprimer le refus du projet de régime unique par points qui doit être retiré pour que s'ouvrent **de véritables négociations pour améliorer le système de retraites actuel**.

Il convient d'avoir en tête que **ces projets de lois comportent 3 « réformes »**, toutes dangereuses pour l'avenir de notre protection sociale collective, la Sécurité sociale :

- ladite **réforme des retraites** avec l'instauration d'un régime unique par points ;
- une **réforme de la santé au travail** : l'article 50 (VII) fait état d'une ordonnance qui pourra porter atteinte à la gouvernance et aux salariés des CARSAT, ainsi qu'à la gestion du risque ATMP ;
- une **réforme du financement de la Sécurité sociale**, par la loi organique : outre l'extension du périmètre des Lois de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour l'absorption de l'AGIRC-ARRCO par le système étatisé, un ONDAV¹ serait instauré et une « règle d'or » d'équilibre pluriannuelle imposé – un schéma de fonctionnement pour les retraites qui servira de préfiguration pour l'ensemble des champs couverts par les LFSS.

Vous trouverez en pièce-jointe la déclaration Force Ouvrière faite dans les caisses nationales ainsi que le résultat des votes dans chaque caisse ci-dessous.

Amitiés syndicalistes,

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Note de lecture :

PA : Prise d'Acte ; NSPP : Ne Se Prononce Pas ; Abs : Abstention ; « - » : délégation absente

¹ Objectif National des Dépenses d'Assurance Vieillesse, calqué sur le modèle de l'ONDAM (Maladie)

Caisse nationale d'assurance maladie								
Représentants des assurés					Représentants des employeurs			
FO	CGT	CFDT	CFTC	CFE-CGC	MEDEF	CPME	U2P	
Contre	Contre	PA	NSPP	Contre	PA	PA	PA	
Représentants de la mutualité		Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie				Personnalités qualifiées		
FNMF		UNAPL		UNAASS	FNATH	UNAF	FAGE	UNSA
PA		-		PA	Contre	Contre	Contre	NSPP

Avis défavorable par 11 contre, avec 20 prises d'acte et 3 ne prennent pas part au vote

Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles							
Représentants des assurés					Représentants des employeurs		
FO	CGT	CFDT	CFTC	CFE-CGC	MEDEF	CPME	U2P
Contre	Contre	PA	NSPP	Contre	PA	PA	PA

Avis défavorable par 3 contre, avec 6 prises d'acte et 1 ne prend pas part au vote

Caisse nationale des allocations familiales								
Représentants des assurés					Représentants des employeurs et travailleurs indépendants			
FO	CGT	CFDT	CFTC	CFE-CGC	MEDEF	CPME	U2P	UNAPL
Contre	Contre	PA	NSPP	Contre	PA	PA	PA	Contre
Représentants des associations familiales					Personnalités qualifiées			
UNAF								
Contre					Abs	NSPP	-	-

Avis défavorable par 14 contre et une abstention, avec 15 prises d'acte et 3 ne prennent pas part au vote



Circulaire confédérale

Caisse nationale d'assurance vieillesse											
Représentants des assurés					Représentants des employeurs			Personnalités qualifiées			
FO	CGT	CFDT	CFTC	CFE-CGC	MEDEF	CPME	U2P				
Contre	Contre	PA	Abs	Contre	PA	PA	PA	Contre	Pour	NSPP	PA

Avis défavorable par 9 contre, 2 abstentions et 1 pour, avec 9 prises d'acte et 1 ne prend pas part au vote

Agence centrale des organismes de sécurité sociale												
Représentants des assurés					Représentants des employeurs		Représentants des travailleurs indépendants		Personnalités qualifiées			
FO	CGT	CFDT	CFTC	CFE-CGC	MEDEF	CPME	U2P	UNAPL				
Contre	Contre	PA	Abs	Contre	PA	PA	PA	Abs	PA	NSPP	Contre	-

Avis défavorable par 9 contre et 3 abstentions, avec 16 prises d'acte et 1 ne prend pas part au vote

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00

<http://www.force-ouvriere.fr>